

15 mars 2022

Déviation d'Itteville : le Département reste mobilisé aux côtés des habitants et des élus locaux

Attendue depuis plus de 50 ans la déviation d'Itteville constituerait le chaînon manquant de la RD31 dans la traversée des communes d'Itteville et de Saint-Vrain. Ce tronçon routier d'une longueur de 2,8 km répondrait à une attente forte du territoire, de ses habitants et de ses élus pour faciliter les déplacements, améliorer la sécurité et réduire les nuisances sonores. Le Département s'est engagé avec détermination aux côtés des communes, depuis maintenant plus de dix ans, pour réaliser cette déviation. La Préfecture a finalement mis un coup d'arrêt à cette dynamique en janvier dernier en déniait l'intérêt public majeur du projet.

« Je prends acte de la décision du Préfet, mais regrette un tel gâchis de temps, d'énergie et de compétences, préjudiciable à la qualité de vie des habitants. Je reste convaincu que la déviation d'Itteville a vocation à assurer la cohérence du réseau structurant localement et des liaisons entre la Vallée de l'Essonne et le secteur nord du Département en plein essor. C'est pourquoi j'invite l'Etat à considérer cette argumentation pour réévaluer sa position. »

François Durovray, Président du Département de l'Essonne

« Ce couperet met fin à un travail préparatoire déjà bien approfondi et nous étions prêts à engager les études additionnelles demandées par les services de l'Etat pour répondre à leurs interrogations. Il ne met en revanche pas fin à notre résolution à accompagner dans les mois qui viennent les communes de Saint-Vrain et d'Itteville afin de trouver des solutions concrètes aux problématiques de congestion, de sécurité et de nuisances liées au trafic routier. »

Sophie Rigault, vice-président en charge des mobilités et de la voirie

Historique du projet de déviation d'Itteville

Le projet de déviation d'Itteville avait pu avancer au cours de ces dernières années. Après l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en décembre 2008, les acquisitions foncières nécessaires au projet avaient en effet été effectuées. Le projet avait également été inscrit au programme d'investissement des infrastructures du réseau routier d'intérêt régional 2016-2017, défini dans le cadre du « plan anti-bouchon », et au Programme pluriannuel d'investissement 2017-2021 du Département.

Durant cette période, le Département a mis en œuvre l'ensemble des études nécessaires à la création de la déviation, en vue de l'obtention des autorisations environnementales indispensables à la poursuite du dossier. Une concertation renforcée entre les services de la Préfecture et ceux du Département a été engagée afin de prendre en compte l'ensemble des exigences réglementaires applicables, qui ont évolué à plusieurs reprises depuis 2008.

C'est sur cette base que le dossier de la déviation d'Itteville a été finalisé et déposé par le Département en octobre 2020 à la Direction départementale des territoires.

Après des demandes de compléments de la part des services préfectoraux, sur lesquels le Département avait commencé à travailler, la Préfecture a finalement refusé en janvier de donner son accord à ce projet estimant qu'il ne présentait pas un « intérêt public majeur au sens de la jurisprudence », et qu'il n'y avait pas « d'éléments tangibles justifiant une nécessité d'ordre sanitaire ou sécuritaire ».

Contact presse : Luce Margonty

lmargonty@cd-essonne.fr - 06 08 10 50 84



Suivez-nous sur @CDEssonne